

**DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE**

MAIRIE

9 chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ **02 47 50 68 09**

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MAI 2019**

Date de convocation

03-05-2019

Nombre de conseillers

En exercice 20

Présents 13

Votants 18

L'an deux mille dix-neuf

Le dix mai à vingt-heures trente

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,

sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Maire.

Etaient présents : Gisèle DUTERTRE, Fabrice AUGER, Marie-Christine RICHER, Alain HARDOUIN, Christophe TROCHOU, Marie BAUDRIER, Frédérique MONGIN, Pascaline PAUVERT, Véronique VASSELIN, Bernadette THEODET, Claude GUINOIS, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Olivier LATOUR

Démissionnaires : Didier ROCQUE-Martine VILLAIN-DELARUE-Sébastien LABESSE

Excusée : Mme Anne COPPE

Absent : Mr Jérôme MARTIN

Mme Pierrette AVENET ayant donné pouvoir à Mme Gisèle DUTERTRE
Mme Nathalie GARNIER ayant donné pouvoir à Mme Véronique VASSELIN
Mr Christian MARCHAND ayant donné pouvoir à Mr Jean-Jacques MARTIN
Mr Hubert de l'ESPINAY ayant donné pouvoir à Mr Alain HARDOUIN
Mr Philippe GIANNUZZI ayant donné pouvoir à Mme Frédérique MONGIN

ORDRE DU JOUR

- 1- Communauté de communes Bléré Val de Cher : rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,**
- 2- Vente de l'ancien local de la poste, rue principale,**
- 3- Voyage scolaire 2020 : participation financière de la commune,**
- 4- Poste d'agent d'entretien de la voirie et réseaux divers : recrutement d'un agent contractuel de droit public,**
- 5- Décision Modificative sur le budget communal : virements de crédits,**

6- Rénovation des toitures de l'école maternelle : autorisation de signature de la demande de déclaration préalable des travaux,

7- Tour de la magnanerie : désignation d'un référent pour siéger au sein du groupe de travail « autour de la magnanerie »,

8- Informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2019-24 Communauté de communes Bléré Val de Cher : rapport 2019 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire présente le dossier.

La commission des charges transférées s'est réunie conformément à l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts le 6 décembre 2017.

Sur les bases de calcul en vigueur depuis que la Communauté de communes a opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique, la commission a travaillé sur l'actualisation des charges transférées, qui ont évolué au fur et à mesure des transferts de compétences :

- Ecoles de Musique,
- Transports scolaires,
- Petite enfance, enfance et jeunesse.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement et a adopté majoritairement le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal,

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas adopter le rapport présenté et le tableau ci annexé,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Mme la Présidente de la communauté de communes,
- SOUHAITE une modification des bases de calcul des charges transférées.

2019-25 Vente de l'ancien local de la Poste, rue principale

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance, le conseil municipal avait décidé de reporter sa décision concernant la vente de l'ancien local de la poste afin d'avoir des précisions sur le prix de vente au m² de l'immobilier qui se pratique sur la commune.

VU la délibération du 14 décembre 2018 décidant de solliciter l'avis des domaines en vue de vendre l'ancien local de la Poste,

CONSIDERANT le prix moyen de l'immobilier au m² sur Athée sur cher,

CONSIDERANT l'avis des Domaines estimant la valeur vénale du bien à hauteur de 35 000 €,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de vendre l'ancien local de la Poste, parcelle cadastrée D1485 pour partie,
- de fixer le prix de vente à hauteur de 45 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

2019-26 Voyage scolaire 2020 : participation financière de la commune

Madame Marie-Christine RICHER, adjointe en charge de la vie scolaire, après avoir rappelé le principe du voyage scolaire des CM1-CM2 tous les deux ans, expose que la commission vie scolaire, réunie le 23 avril dernier, a examiné le dossier de demande de participation au voyage scolaire 2020 des 81 CM1-CM2 (chiffre prévisionnel).

Après examen de la demande, la commission a émis un avis favorable pour une participation financière de la commune au voyage scolaire 2020 (classe de neige au domaine de FOHET à la Bourboule) à hauteur de 70 €/enfant.

Après en avoir délibéré et précisé que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget 2020, le conseil municipal décide, par dix-sept voix pour – une abstention, d'allouer une participation financière de 70 € /enfant pour le voyage scolaire 2020 des élèves de CM1-CM2.

2019-27 Poste d'agent d'entretien de la voirie et réseaux divers : recrutement d'un agent contractuel de droit public

Monsieur le Maire expose que, depuis janvier dernier, la procédure de recrutement est en cours pour le poste d'agent d'entretien de voirie et réseaux divers (l'agent actuel part à la retraite au 01 octobre 2019). A ce jour, aucune candidature statutaire correspondant au profil de poste recherché n'est parvenue en mairie.

Aussi, il conviendrait de prévoir la possibilité pour la collectivité de recruter un agent contractuel de droit public en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

CONSIDERANT l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, après en avoir délibéré et précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,

- d'autoriser, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le recrutement d'un agent contractuel de droit public, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pour l'emploi permanent d'agent d'entretien de la voirie et réseaux divers dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an.

Etant entendu que la durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

2019-28 Décision Modificative sur le budget communal : virement de crédits

Afin de régulariser la bonne imputation comptable des crédits inscrits, relatifs aux subventions aux associations communales, un virement de crédits est à effectuer sur le budget communal 2019.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Observations
FONCT – D 65748 – Autres organismes de droit privé	129 000		
FONCT – D 6574- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		129 000	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits ci-dessus.

2019-29 Rénovation des toitures de l'école maternelle : autorisation de signature de la demande de déclaration préalable des travaux

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle, il convient de déposer une demande de déclaration préalable.

Il convient de donner l'autorisation au Maire de signer la demande de déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toute autorisation d'urbanisme et tous documents afférents au dossier relatif aux travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle.

Point 7 – Tour de la magnanerie : désignation d'un référent pour siéger au sein du groupe de travail « autour de la magnanerie »

Lors de la présente séance, en l'absence de plusieurs candidats, Monsieur Olivier LATOUR s'est positionné pour l'instant mais sous réserve qu'au prochain conseil municipal, un (e) second (e) référent (e) soit désigné également.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe de la démission de Mr LABESSE de son mandat de conseiller municipal au 01 avril 2019.

Transfert compétence eau et assainissement : la Communauté de communes met en place un comité de pilotage. Monsieur Christian MARCHAND y siègera en tant que délégué titulaire ; Monsieur le Maire sera délégué suppléant.

Travaux à l'école maternelle : le renouvellement des faux-plafonds des locaux restants a été réalisé aux vacances de printemps.

Concernant les travaux de rénovation des toitures, la maîtrise d'œuvre par le cabinet SOLIHA est en cours.

Réalisation des aménagements définitifs du carrefour RD 83/RD 45 : démarrage des travaux par EIFFAGE le 13 mai 2019.

Monsieur le Maire informe des remerciements de l'association VALCHANTRAY pour la subvention allouée en 2019.

Association Cantine scolaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre avec la présidente le 09 mai 2019 sur l'exercice budgétaire en cours de l'association : actuellement, l'évolution des charges et produits de l'exercice en cours est conforme au prévisionnel 2018-2019 ; au niveau des familles, moins d'impayés ; la principale problématique de l'association reste aujourd'hui et à court terme le développement des approvisionnements en bio, local et produits de qualité (d'ici 2022, obligation d'atteindre 50 % de produits alimentaires durables de qualité dans la préparation des repas, dont au moins 20 % de produits bio) avec une marge de manœuvre financière limitée.

PLUi (point étape) : le cabinet ATOPIA, qui élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, a procédé à un recensement des zones humides au regard des zones à urbaniser envisagées par commune. Il s'avère que cette étude environnementale impacte fortement les emprises pressenties par la commune. De plus, il semblerait que le bureau d'études mandaté par ATOPIA a effectué les investigations sans en informer la communauté de communes ni les communes concernées. Aussi, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier à la communauté de communes indiquant qu'il ne validerait pas le PLUi en l'état actuel des documents. Parallèlement, la communauté de communes a adressé un courrier au bureau d'études qui a réalisé les sondages lui faisant part de ses interrogations quant à la méthodologie utilisée.

Commission vie scolaire, intervention de Mme Marie-Christine RICHER : lors de sa réunion du 23 avril dernier, la commission a aussi abordé les points suivants :

▲ Modification des horaires sollicitée par les enseignants et parents d'élèves de l'école maternelle (commencer 10 mn plus tôt le matin et finir 10 mn plus tôt le soir sans modification des horaires des bus scolaires) : après vérifications, les deux bus arrivant entre 8h45 et 8h55, le démarrage à 8h50 n'est donc pas envisageable. De plus, les circuits des cars sont reliés directement à ceux pour le collège d'Esves effectués juste avant. Un changement d'horaires des cars serait donc nécessaire, ce qui suppose une validation de l'autorité organisatrice compétente, la Région. Enfin, cette modification de l'horaire impliquerait aussi une modification des horaires du périscolaire le matin et donc des contrats des animateurs de l'ALSH, qui serait à discuter avec le club Loisirs et Culture et la Communauté de communes.

Aussi, la commission a émis un avis défavorable à cette demande.

▲ Au vu de la nouvelle organisation du temps scolaire, la journée du mercredi est redevenue de la compétence communautaire ; le PEDT communal qui avait été mis en place dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires devient caduque.

Aussi, la mise en œuvre d'activités péri ou extra-scolaires (dans le prolongement des TAP) le mercredi matin, déjà évoquée, serait alors un dispositif purement communal afin d'éviter toutes difficultés d'organisation et d'articulation avec le PEDT intercommunal.

Aussi, la commission a émis un avis défavorable à l'intégration de la commune dans un plan mercredi et dans le PEDT intercommunal pour le moment.

▲ Un sondage auprès des familles sur la mise en place d'activités pour les enfants le mercredi matin sera prochainement distribué.

☐ Intervention de Mr Fabrice AUGER concernant sa rencontre avec la nouvelle association sportive créée, Association Jeunesse Athégienne, qui a constitué dans un premier temps une équipe séniors de football de 20 licenciés. Sollicitation de l'association de pouvoir disposer du complexe sportif et de créneaux horaires en dehors de ceux affectés au FC VAL DE CHER 37. Pas de demande de subvention. Il sera important pour la commune de veiller à une certaine équité envers les deux clubs de football.

L'association a demandé audience auprès du conseil municipal, aussi, cette dernière viendra se présenter lors de la prochaine séance, ensuite, le conseil municipal devra statuer sur la mise à disposition du complexe sportif.

☐ Intervention de Mme Véronique VASSELIN concernant le renouvellement pour quatre ans de la Convention Territoriale Globale entre la CCBVC et la CAF TOURAINE, qui coordonne toutes les actions du territoire Bléré Val de Cher dans les secteurs petite enfance, enfance, jeunesse, gens du voyage, logement, action sociale).

Une présentation par le CSC de Bléré lors d'un prochain conseil pourrait être envisagée (à voir pour la rentrée de septembre).

Fin de séance à 22H10
Prochain conseil municipal
le vendredi 28 juin 2019 à 20h30 (à confirmer)